

CIFE : Assemblée Générale du 28 juin 2022

Questions écrites reçues avant l'Assemblée et réponses apportées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale CIFE du 28 juin 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.225-108 du code de commerce, le Conseil d'Administration du 28 juin 2022, a arrêté ainsi qu'il suit, les réponses à la question écrite posée par deux actionnaires Monsieur Jean Bruder détenant 120 actions CIFE au nominatif en pleine propriété et Madame Hélène Bruder détenant 14 800 actions CIFE au nominatif en nue-propriété.

Cette question, relative à la **résolution 13 sur les attributions gratuites d'actions** a été adressée au conseil d'administration de la société le 15 juin 2022.

Question adressée :

« Pourriez-vous nous préciser quels sont les critères et pourcentage d'attribution prévus pour chaque catégorie de personnes envisagée pour ces attributions gratuites d'actions. Plus particulièrement, quelles seraient les quotes-parts de ces actions gratuites qui seraient attribuées à Monsieur Olivier TARDY et Monsieur Antoine JANICOT ? »

Réponse :

En dehors du cas particulier de Monsieur Olivier Tardy, dont la politique de rémunération en qualité de dirigeant mandataire social pour l'exercice en cours est d'ores et déjà connue (elle figure d'ailleurs dans le Rapport financier annuel et ne comprend aucune attribution gratuite d'actions), il nous est impossible de répondre à votre question pour d'autres bénéficiaires potentiels, dans la mesure où le détail des futures attributions n'a pas encore été arrêté par le Conseil d'Administration.

A titre indicatif, nous précisons toutefois que le nombre d'actions attribuées sur le fondement de la précédente autorisation (celle de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019) varie entre 50 et 300 actions par bénéficiaire. Durant l'exercice 2021, et sur la base des propositions du Comité de nominations/rémunérations présidé par un administrateur indépendant, les Conseils d'administration du 12 janvier 2021 et du 27 avril 2021 ont ainsi décidé respectivement la mise en place de plans d'attribution de 3 280 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 12 janvier 2023 et de 700 actions CIFE avec fin de période d'acquisition au 27 avril 2022. La période de conservation de ces actions est de 2 ans à compter de la fin de période d'acquisition.

A toutes fins utiles, nous indiquons de nouveau le tableau de répartition de la page 17 du rapport financier annuel.

Catégories	Plan 2021		Plan 2020	
	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées
Dirigeant mandataire social de CIFE	-	-	-	-
Dirigeant mandataire social d'autres sociétés liées	-	-	-	-
Cadres de direction	18	3 280	11	700
Autres salariés	-	-	-	-
Total	18	3 280	11	700

Pour mémoire, les informations réglementaires concernant les attributions gratuites d'actions sont mentionnées dans le Rapport financier annuel 2021 :

- Au point 1.3.6 et 1.3.7 de la partie 1.3 - Evolution du capital ;
- Au point 2.3.4.2 sur les Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE ;
- Au point 2.3.5.4 du rapport de gestion sur l'explication de la résolution 13 ;
- Au paragraphe « Rémunération des dirigeants et avantages accordés » dans le Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise ;
- Au point 3.3 dans le rapport du Conseil d'Administration relatif aux attributions gratuites d'actions dites de surperformance
- Aux paragraphes 4.2.3.10 et 4.2.4.3 de l'Annexe aux comptes consolidés ;
- Au paragraphe 5.2.3 de l'Annexe aux comptes sociaux.

Ces informations font par ailleurs l'objet d'un **Rapport de nos Commissaires aux comptes** publié en ligne sur le site internet de CIFE – Groupe ETPO dans la Rubrique « Assemblée générale ».

Ce rapport indique que nos Commissaires aux comptes n'ont pas d'observation à formuler sur les informations données dans le Rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Le Conseil d'Administration, le 28 juin 2022